

Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du stade
69670 VAUGNERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°27/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le deux décembre à 18h00

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Morgan GRIFFOND, président du Syndicat.

Date de convocation : 26/11/2025

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 13

Présents : **AIGLON** Olivier, **BIAGGI** Olivier, **BROUILLET** Isabelle, **CHIRAT** Florent, **COMBET** Damien, **GAUQUELIN** Françoise, **GINET** Patrick (suppléant BERGER Marie-Agnès), **GRIFFOND** Morgan, **JAUNEAU** Jean-Claude, **MALOSSE** Daniel, **MONCOUTIE** Lucie, **STARON** Catherine, **THIMONIER** Jean-Marc

OBJET :

Election d'un(e)
secrétaire de séance

VU l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose « qu'au début de chacune de ses séances le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire » ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que cette nomination se fait en principe au scrutin secret par une élection à la majorité, éventuellement à trois tours ;

Le Président expose ce qui suit :

Au début de chaque séance du comité syndical, il convient d'élire un secrétaire de séance et éventuellement un ou plusieurs auxiliaires.

Le Comité Syndical, oui l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

ELIT Madame Lucie MONCOUTIE secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme.



Le Président
Morgan GRIFFOND